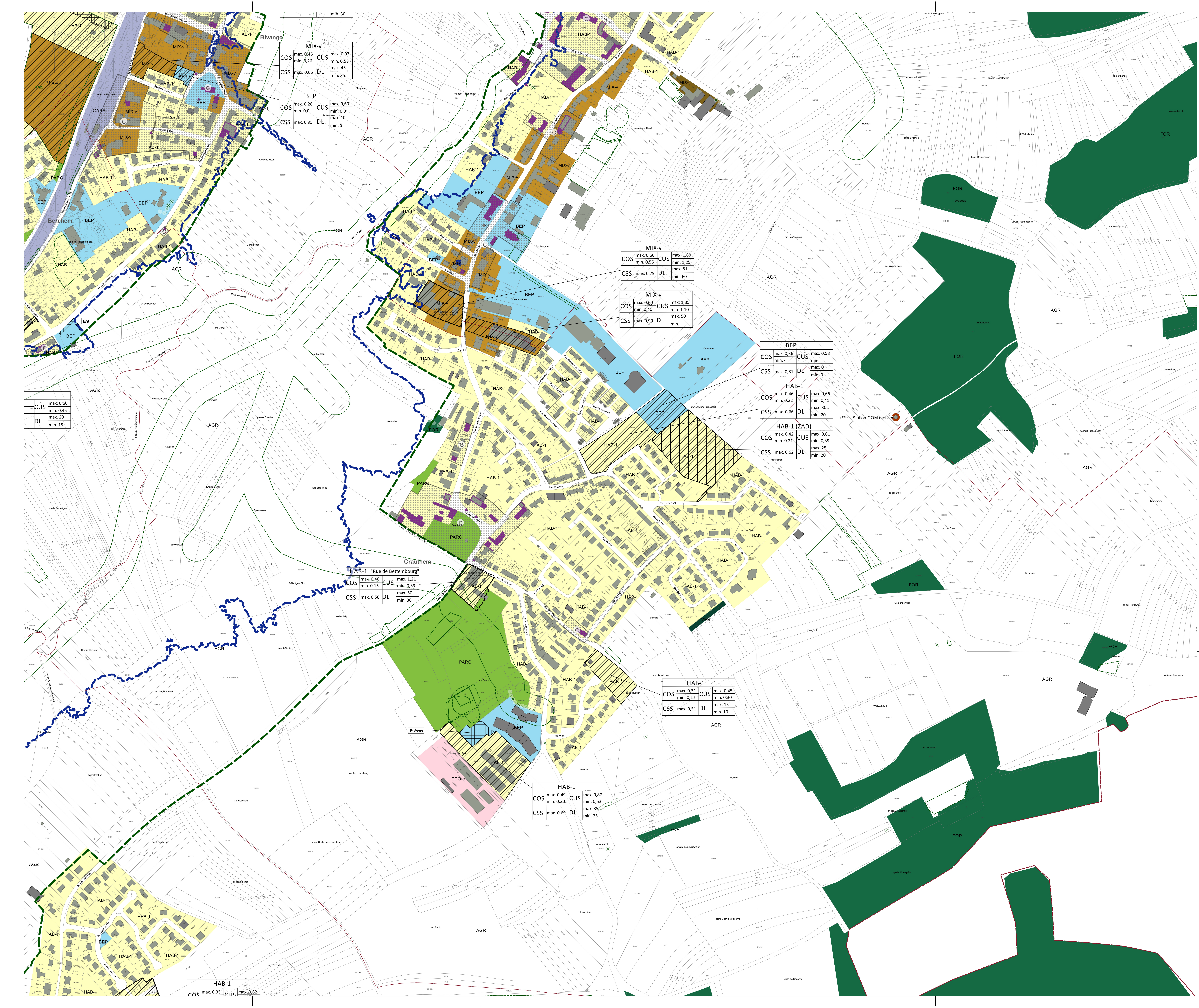
Bivange
Berchem
Crauthem
GARE
PARC
BEP
HAB-1
MIX-v
MIX-r
ECO-c1
AGR
FOR
VERD
EV
P éco
Station COM mobiles
Cimetière
Rue de la Poste
Rue du Chemin de Fer
Rue de Bettembourg
Rue de la Forge
Rue de la Gare
Rue Léon Maroldt
Rue des Fleurs
Rue de Bivange
Rue Jean Braun
Grand Rue
Rue de l'Alzette
Rue Schlammesté
Rue de Weiler
Rue de la Forêt
Rue Metzler
Rue des Champs
Rue de Hellange
Rue Lankert
Rue de la Montagne
Rue Roger Krier
Rue Emile Barthel
Rue Alexandre Schintgen
Rue du Fossé
Rue Dr Auguste Schumacher
Rue de Crauthem
Rue Jean Jaminet
op der Stee
Rivière Alzette
Ruisseau Krauthemergruef
Sentier du Moulin de Berchem
H17/20

MIX-v			
COS	max. 0,46	CUS	max. 0,97
	min. 0,26		min. 0,58
CSS	max. 0,66	DL	max. 45
			min. 35

BEP			
COS	max. 0,28	CUS	max. 0,60
	min. 0,0		min. 0,0
CSS	max. 0,95	DL	max. 10
			min. 5

MIX-v			
COS	max. 0,60	CUS	max. 1,60
	min. 0,55		min. 1,25
CSS	max. 0,79	DL	max. 81
			min. 60

MIX-v			
COS	max. 0,60	CUS	max. 1,35
	min. 0,40		min. 1,10
CSS	max. 0,90	DL	max. 50
			min. -

BEP			
COS	max. 0,36	CUS	max. 0,58
	min. -		min. -
CSS	max. 0,81	DL	max. 0
			min. 0

HAB-1			
COS	max. 0,46	CUS	max. 0,66
	min. 0,22		min. 0,41
CSS	max. 0,66	DL	max. 30
			min. 20

HAB-1 (ZAD)			
COS	max. 0,42	CUS	max. 0,61
	min. 0,21		min. 0,39
CSS	max. 0,62	DL	max. 25
			min. 20

HAB-1 "Rue de Bettembourg"			
COS	max. 0,40	CUS	max. 1,21
	min. 0,15		min. 0,39
CSS	max. 0,58	DL	max. 50
			min. 36

HAB-1			
COS	max. 0,31	CUS	max. 0,45
	min. 0,17		min. 0,30
CSS	max. 0,51	DL	max. 15
			min. 10

HAB-1			
COS	max. 0,49	CUS	max. 0,87
	min. 0,30		min. 0,53
CSS	max. 0,69	DL	max. 35
			min. 25

CUS	max. 0,60
	min. 0,45
DL	max. 20
	min. 15

min. 30

HAB-1			
COS	max. 0,35	CUS	max. 0,62

Légende du plan d'aménagement général

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

HAB-1	zone d'habitation 1
HAB-2	zone d'habitation 2
MIX-v	zone mixte villageoise
MIX-r	zone mixte rurale
BEP	zone de bâtiments et équipements publics
ECO-c1	zone d'activités économiques communale type 1
ECO-c2	zone d'activités économiques communale type 2
COM	zone commerciale
SPEC	zone spéciale
GARE	zone de gares ferroviaires et routières

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS		CUS	
CSS		DL	

☐ délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones destinées à rester libres:

AGR	zone agricole	PARC	zone de parc public
FOR	zone forestière	VERD	zone de verdure

Zones superposées:

- ▨ zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- zone d'aménagement différé
- zone de servitude urbanisation:

E	"cours d'eau"	**R**	"rétention"
EV	"écran vert"	**Péco**	"parking écologique"
F	"recul forêt"		

- couloir pour projets ferroviaires
- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- C secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment à conserver
- gabarit à conserver
- ▲ monument à conserver
- zone de bruit
- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- biotopes art. 17 loi PN (surface) - à titre indicatif et non exhaustif
- ⊗ biotopes art. 17 loi PN (point) - à titre indicatif et non exhaustif
- H17/20 habitat d'espèce art. 17/20 loi PN - à titre indicatif et non exhaustif
- CEF espace potentiel approprié pour la réalisation des mesures CEF - à titre indicatif et non exhaustif
- à la protection des sites et monuments nationaux
- aux reseaux d infrastructures de transport national
- à la gestion de l'eau

Fond de plan:

- parcellaire (PCN 2011)
- bâtiments existants (PCN 2011)
- bâtiments ajoutés (orthophoto 2013)
- limite communale (PCN 2011)
- limite section cadastrale (PCN 2011)

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	01.06.2016	Modifications retenues dans le cadre de la procédure précédant le vote
B		du Conseil Communal
C	01.09.2016	Reclassement de la "zone de gare ferroviaire et routière" du P & R
D		Kockelscheuer en zone verte suivant récommandation du MDDI
E		(N/Réf. 78511/PP, du 23.08.2016) et délibération du Conseil Communal
F	21.02.2017	Modifications suivant l'approbation du Minstre de l'Intérieur,
G		Réf. 41C/008/2015 du 08.02.2017

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE ROESER

PROJET

REFONTE COMPLETE DU PAG

PLAN

LOCALITE DE CRAUTHEM

BUREAU D'ÉTUDES

zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

5, Rue de Godbrange
L-6118 Junglinster
Tel: ++352 26 25 95 15
Fax: ++352 26 25 95 16
info@zilmplan.lu
www.zilmplan.lu

EXCEM CERTIFIED ISO 9001:2008

DESSINÉ PAR	ASR	FORMAT	DIN A0 (1189x841)
VÉRIFIÉ PAR	CJS	ÉCHELLE	1/2.500
DATE	02.11.2015		0 25 50 m
FICHIER	Z:\Roeser\CAD\PAG 2011\PDF_Version Approbation\PG		
PLAN N°	20140524-ZP_ROES_PAG_PG_05B		

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES